

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet de la consultation

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire

Marché Public passés sous forme de procédure adaptée pour une prestation de service

Pouvoir adjudicateur

Mairie de Cambes en Plaine
Place de l'Amitié
14 610 Cambes en Plaine

Ordonnateur

Monsieur le Maire de la commune de Cambes en Plaine

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Percepteur de Ouistreham

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le contrat qui est conclu avec le « Fournisseur de Repas Privé » dont l'offre a été retenue par le « Maître d'Ouvrage Public » ci-après :

Maître d'Ouvrage :

Commune de Cambes en Plaine

Personne responsable du marché :

Monsieur le Maire de la commune de Cambes en Plaine

Puis accepté par la « Personne responsable du marché » est un contrat de prestation de service ayant pour objet :

La fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire

L'offre a été établie sur la base :

- Des conditions économiques en vigueur au mois de septembre 2011 ;
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;

ARTICLE 2 - CONTRACTANTS

JE,
NOUS, soussigné,

M.....
Agissant au nom et pour le compte de :
Ayant son siège social à
Et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIREN :
N° Registre du Commerce / répertoire des métiers :
Domicilié à

M.....
Agissant au nom et pour le compte de :
.....
Ayant son siège social à
.....
Et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIREN :
N° Registre du Commerce / répertoire des métiers :
Domicilié à
.....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) et des documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

AFFIRME sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi N° 52.401 du 14 avril 1952, modifiée par l'article 56 de la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 et de l'article 27 de la loi N° 97-210 du 11 mars 1997 ;

M'ENGAGE,
 NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter la mission aux conditions particulières ci-après, qui constitue l'offre de la société pour laquelle nous intervenons.

ARTICLE 3 – OFFRE DE PRIX

3-1 Conditions générales de l'offre de prix

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de septembre 2011.

ETENDUE DE LA MISSION :

Fourniture de repas en liaison froide durant les périodes scolaires pour les élèves de l'école primaire et de maternelle (environ 13 000 repas).

FORME DU PRIX : Unitaire sur engagement

NATURE DE L'ENGAGEMENT :

Engagement :

- la politique nutritionnelle du prestataire
- Respect du coût du contrat
- Valeur technique de l'offre

3.2 Calcul de la rémunération

Le forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

- Nombre prévisionnel de repas par an = 13 000
- Prix des repas pour les enfants de maternelle = euros TTC
- Prix des repas pour les enfants de primaire = euros TTC

Arrêté en toutes lettres :

.....
.....)

ARTICLE 4 – DUREE DU MARCHE OU DELAIS D’EXECUTION

A compter du 19 novembre 2011 et ce pour une durée de deux ans.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

5.1 Les conditions de règlement sont celles prévues dans le CCP.

5.2 Le maître de l’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter les montants au crédit du compte ci-après :

Contractants :

Compte ouvert au nom de		
Sous le numéro.....		
Banque.....		
Code banque.....	Code guichet.....	Clé.....

Compte ouvert au nom de		
Sous le numéro.....		
Banque.....		
Code banque.....	Code guichet.....	Clé.....

ARTICLE 6 – ASSURANCE

Le titulaire du présent marché déclare être assuré au titre des garanties légales et affirme que les renseignements, selon certificat joint, sont exacts.

ARTICLE 7 – ARRET DE L’EXECUTION DES PRESTATIONS

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée dans un délai de 15 jours à compter de la remise de l'offre.

Fait en un seul original

A Cambes en Plaine, le

Signature du contractant

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
La personne responsable du marché

A _____ le _____

DATE D'EFFET DU MARCHE.

Reçu notification du marché

Le

L'entrepreneur

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

Signé le _____ par l'entrepreneur destinataire.

A CAMBES EN PLAINE, le